



Syndicat Local **FO JUSTICE** CP MARSEILLE

FORCE OUVRIERE ASSUME, Quand d'autres existent par la critique!

Petite mise au point qui s'impose !

Après trois réunions informelles du DIA aux agents EJ CP Marseille, la DISP dit que tous les agents ont validé la proposition ! **Quelle proposition ?**

Petit rappel : chers Directeurs, une validation ne peut se faire que lors d'une instance locale, régionale, nationale ou ministérielle.

Retour en arrière : en décembre dernier, le DIA vient à la rencontre des EJ du CP Marseille. Comme rien n'a été fait dans les règles, la base ELSP inaugurée par le DISP Marseille en 2022 accueille également les Extractions Judiciaires, qui ne font que des missions pour l'ARPEJ. Le DIA et ses collaborateurs, pressent alors les agents de faire un choix entre EJ et ELSP.

En date du 26/06/2024, le DIA avertit d'une réunion les régionaux, mais pas les locaux.

Pour rappel, les autres OS sur le CP Marseille sont toutes régionales ou adjoints, donc toutes sont averties sauf **FO JUSTICE** local.

Heureusement que les agents avait donné l'info au bureau local avant, La secrétaire locale **FO JUSTICE** a donc pu participer à cette réunion.

Lors de cette réunion, le DIA indique que la DAP va établir des arrêtés pour le « futur PREJ Marseille » inexistant à ce jour, sur de simples « CRP » pour les agents qui choisiront d'intégrer cette structure.

Du début à la fin de la réunion, **FO JUSTICE** a demandé des garanties et des preuves des annonces faites aux agents.

Le DIA n'a apporter aucune réponse aux demandes de **FO JUSTICE**

Pire, il est parti de la réunion très énervé lorsque la secrétaire Locale FO a dit devant tous ne pas cautionner une telle démarche et **SURTOUT** a demandé si de tels arrêtés étaient **LEGAUX**.

Devant une absence totale de réponse et sachant que : «qui ne dit mots consent», le bureau local **FO JUSTICE** a saisi ses instances régionales et nationales, qui elles ont saisi la DAP.

Pendant de trop nombreuses années, le CP Marseille à fait face à des dirigeants qui ont usé de **manœuvres plus ou moins « indélicates » pour arriver à leurs fins.**

FO JUSTICE a toujours combattu ces méthodes et ne souhaite en aucun cas les voir revenir.

Résultats :

FO JUSTICE s'est donc vue accorder par la DAP une réunion en visio bilatérale le 26/07/24.

Le but de cette visio étant d'éclaircir ce sujet et de demander à l'administration :

le cadre légal à la réalisation rapide et urgente de constituer cette future base PREJ, de protéger les agents EJ Marseille, de ne pas amputer le CP Marseille de ces locaux.

Au cours de cette visio, le DIA **n'a apporté aucun argument** concernant cette décision rapide et urgente de créer une base PREJ dans les locaux du CP Marseille.

Contrairement à ses grands discours tenus lors de ses visites informelles aux EJ Marseille.

Depuis cette visio, le DIA, ne cesse de monter tout le monde contre **FO JUSTICE**.

Ce Monsieur, use de termes inappropriés contre la secrétaire locale en disant à qui veut l'entendre « elle va assumer ! » Mots répétés par les autres OS à l'encontre de **FO JUSTICE**.

Propos que ce « cher Directeur » a de nouveau utilisé ce matin devant tous, en expliquant que le fait d'avoir alerté la DAP, **FO JUSTICE** était contre les agents.

FO JUSTICE depuis plusieurs années œuvre pour tous les agents, la légalité des actions et **combat au quotidien pour que les agents obtiennent des avancées solides.**

Tous ne peuvent que constater les avancées obtenues en peu d'années par **FO JUSTICE**.
FO JUSTICE ASSUME ET OBTIENT, PENDANT QUE D'AUTRES CRITIQUENT!

FO JUSTICE CP MARSEILLE

